

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

LONGUEUIL

1372, avenue Victoria
Longueuil J4V 1L9
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

490, rue Laviolette
Saint-Jérôme J7Y 2T9
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

20, rue Bryant
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial
de cabinets d'avocats
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 21 juin 2021

Par dépôt électronique et courriel

Me Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

800, Place Victoria

2^e étage, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4140-2020

**Demande d'autorisation du budget des investissements 2021 pour les
projets du Transporteur dont le coût individuel est inférieur à 65M\$**

Demande de remboursement des frais de l'AQCIE

Notre dossier : 100423

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint la demande de remboursement des frais de l'AQCIE relativement au dossier mentionné en rubrique. Ceux-ci s'élèvent à 36 050,00\$

Tel que vous le constaterez, le montant des frais est du même ordre que le budget de participation soumis par l'AQCIE au début du présent dossier (1,4% de moins que ce budget).

Les analystes et le procureur de l'AQCIE avaient pris acte du budget de 30 000\$ fixé par la Régie dans sa décision D-2021-019 dans le présent dossier et ont fait tous les efforts afin d'être le plus efficace possible dans l'analyse, la confection de la preuve et la présentation de l'argumentation dans le présent dossier. À cette fin, afin de tenter de respecter ce budget limité, l'AQCIE a concentré ses efforts sur les sujets suivants :

- Un bilan de la Stratégie qui a été retenue pour déterminer le niveau des investissements en maintien des actifs;
- Un bilan des grilles d'analyse de risque;
- Une analyse du budget des investissements demandé dans la catégorie Maintien des actifs et dans la catégorie Respect des exigences;
- Une analyse de l'écart entre le taux de risque réel et le taux de risque simulé.

L'AQCIE a dû renoncer à traiter de l'approche de surutilisation; de l'analyse des indicateurs qui sont pertinents pour mesurer l'état et la fiabilité des actifs; ainsi que des investissements demandés pour la catégorie Maintien et amélioration de la qualité du service et pour la catégorie Croissance des besoins de la clientèle.

Ceci dit, même en ciblant ainsi son analyse, nous vous soumettons respectueusement que l'ampleur de la tâche et les circonstances font en sorte qu'il est totalement justifié et raisonnable pour l'AQCIE de réclamer un montant de 36 050,00\$ dans le présent dossier qui vise, rappelons-le, à ce que soit autorisé plus de 1,028 milliard de dollars d'investissement pour 2021, ce qui représente en soi déjà une augmentation de 12% par rapport au budget autorisé en 2020.

En effet, l'AQCIE, en limitant le nombre de sujets traités, a pu réduire, par rapport aux éléments qu'elle pouvait anticiper au moment de la confection de son budget, de 12 heures le travail de l'analyste externe, de 8 heures le travail de l'analyste interne et de 5,3 heures le travail de l'avocat.

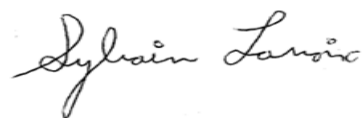
Cependant, la position extrêmement restrictive adoptée par le Transporteur au stade de l'autorisation des interventions quant aux sujets pouvant être abordés et aux budgets devant être autorisés (seulement 18 000\$ selon le Transporteur), a obligé l'AQCIE à consacrer du temps (7 heures de l'analyste externe et 6,3 heures d'avocat) qu'elle n'avait pas budgété afin de s'assurer, au moyen d'une réplique détaillée, que les questions pertinentes soient traitées dans le présent dossier et qu'elle pourrait représenter les intérêts de ses membres dans des conditions viables permettant un apport utile et concret au débat. Ces questions étaient d'une importance cruciale pour la suite du dossier.

De plus, au moment de la préparation du budget, la possibilité qui serait offerte aux intervenants de procéder à une deuxième ronde de DDR n'était pas prévue. Il n'y a donc pas de temps qui avait été estimé à l'égard d'une telle deuxième ronde qui s'est avérée nécessaire pour l'AQCIE à la lumière des réponses obtenues lors de la première ronde (5 heures de l'analyste externe).

Ainsi, malgré ces imprévus, l'AQCIE a quand même été en mesure de limiter ses frais au budget qu'elle avait soumis au soutien de sa demande d'intervention, déjà bien modeste à la lumière de l'importance et de la complexité du dossier.

Pour tous ces motifs, nous vous soumettons respectueusement que la contribution de l'AQCIE au débat a été utile à la Régie et que la présente demande de remboursement de frais est justifiée et raisonnable.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

p.j.
c.c Me Yves Fréchette, procureur d'Hydro-Québec
Jocelyn B. Allard, président de l'AQCIE
Paul Paquin, analyste